CONDITIONS DEFINITIVES POUR LES TURBOS A ECHEANCE FERMEE
SUR INDICE
EN DATE DU 6 février 2015

Turbos à Echéance Fermée émis par

SOCIETE GENERALE
(*enregistré en France*)
(en qualité d'Emetteur)

dans le cadre de son Programme d'Emission de Bons d'Option et de Bons d'Option Turbo

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") figurant au chapitre "Modalités des Turbos à Echéance Fermée" du prospectus de base en date du 8 août 2014 approuvé par la Commission de Surveillance de Secteur Financier (la "**CSSF**") tel que complété par le supplément en date du 3 décembre 2014 approuvé par la CSSF (ensemble, le **"Prospectus de Base"**) qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil en date du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, telle que modifiée (la "**Directive Prospectus**").

Le présent document constitue les conditions définitives des Turbos à Echéance Fermée (les "**Conditions Définitives**") décrites dans les présentes pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète concernant l'Emetteur et l'offre des Turbos à Echéance Fermée est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Un résumé de l'émission des Turbos à Echéance Fermée est toutefois annexé aux présentes Conditions Définitives. Des exemplaires du Prospectus de Base et des présentes Conditions Définitives sont disponibles pour consultation et pour copie, sur demande et sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de Société Générale et au bureau désigné de l'Agent Financier. Tant que les Turbos à Echéance Fermée seront en circulation, le Prospectus de Base sera également disponible sur les sites Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et de Société Générale (www.sgbourse.fr) et les présentes Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet www.sgbourse.fr.

Langue du Prospectus de Base faisant foi	:	Langue Française (la langue Anglaise est fournie pour information seulement)
Date de Lancement	:	5 février 2015
Date d'émission	:	10 février 2015
Agent Placeur	:	SG Option Europe
Agent Financier	:	Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Agent de Calcul	:	Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Organisme(s) de Compensation	:	Euroclear France (Paris), 115 rue Réaumur, 75081 Paris Cedex 02, France Euroclear Bank (Bruxelles), 1 boulevard du Roi Albert II, B-1210, Bruxelles, Belgique Clearstream Banking (Luxembourg), 42 avenue JF Kennedy, L-1855, Luxembourg

Admission à la cote officielle et négociation : Une demande a été présentée en vue de faire admettre les Turbos à Echéance Fermée à la négociation sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris à compter de la Date d'Emission. Aucune garantie ne peut être donnée que cette demande soit approuvée.

Animation du marché : En continu

SG Securities (Paris) SAS s'est engagé par contrat vis-à-vis de Euronext Paris SA à être apporteur de liquidité. Ce rôle prévoit l'affichage d'une fourchette d'intervention acheteur/vendeur dans le carnet d'ordre des Turbos, durant la séance boursière, aux conditions suivantes :

- un écart maximal entre le cours acheteur et le cours vendeur indiqué dans le tableau ci-après,
- et un montant unitaire des ordres correspondant au minimum entre la valeur en euro de 50.000 Turbos et 10.000 euros,

ceci dans des conditions normales de marché, de liquidité du ou des sous-jacent(s) et de fonctionnement des systèmes électroniques d'information et de transmission des ordres.

SOUS-JACENT	**FOURCHETTE (en euro ou en % du prix de l'offre)**
Indices	Max (0,20€ ; 10%)

Indice CAC 40® (code ISIN FR0003500008)	
- **Promoteur de l'Indice**	Euronext Group N.V.
- Agent de Calcul de l'Indice	Euronext Group N.V.
- **Prix de Référence**	Le cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation ou (ii) le cours de compensation officiel du Contrat à Terme sur l'Indice si la date d'échéance du Contrat à Terme sur l'Indice coïncide avec la Date d'Evaluation, sous réserve des dispositions prévues dans les Modalités des Turbos à Echéance Fermée.
- **Taux de Conversion**	Sans objet

Tranche	Type de Turbos	Nombre de Turbos	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Parité	code ISIN	code mnémonique
A	Call	300.000	4.595,00 EUR	20-février-15	0,97 EUR	100	FR0012531994	8882S
B	Call	300.000	4.615,00 EUR	20-février-15	0,78 EUR	100	FR0012532000	8883S
C	Call	300.000	4.635,00 EUR	20-février-15	0,59 EUR	100	FR0012532018	8884S
D	Call	300.000	4.655,00 EUR	20-février-15	0,40 EUR	100	FR0012532026	8885S
E	Put	300.000	4.695,00 EUR	20-février-15	0,35 EUR	100	FR0012532034	8886S
F	Call	300.000	4.490,00 EUR	20-mars-15	2,01 EUR	100	FR0012532042	8887S
G	Call	300.000	4.510,00 EUR	20-mars-15	1,82 EUR	100	FR0012532059	8888S
H	Call	300.000	4.530,00 EUR	20-mars-15	1,62 EUR	100	FR0012532067	8889S
I	Call	300.000	4.550,00 EUR	20-mars-15	1,43 EUR	100	FR0012532075	8890S
J	Call	300.000	4.560,00 EUR	20-mars-15	1,33 EUR	100	FR0012532083	8891S
K	Call	300.000	4.590,00 EUR	20-mars-15	1,04 EUR	100	FR0012532091	8892S
L	Call	300.000	4.610,00 EUR	20-mars-15	0,85 EUR	100	FR0012532109	8893S
M	Call	300.000	4.630,00 EUR	20-mars-15	0,66 EUR	100	FR0012532117	8894S
N	Call	300.000	4.650,00 EUR	20-mars-15	0,46 EUR	100	FR0012532125	8895S
O	Put	300.000	4.690,00 EUR	20-mars-15	0,31 EUR	100	FR0012532133	8896S
P	Call	300.000	4.485,00 EUR	17-avril-15	2,03 EUR	100	FR0012532141	8897S
Q	Call	300.000	4.505,00 EUR	17-avril-15	1,84 EUR	100	FR0012532158	8898S
R	Call	300.000	4.525,00 EUR	17-avril-15	1,64 EUR	100	FR0012532166	8899S
S	Call	300.000	4.545,00 EUR	17-avril-15	1,45 EUR	100	FR0012532174	8900S
T	Call	300.000	4.565,00 EUR	17-avril-15	1,26 EUR	100	FR0012532182	8901S
U	Call	300.000	4.585,00 EUR	17-avril-15	1,07 EUR	100	FR0012532190	8902S

V	Call	300.000	4.605,00 EUR	17-avril-15	0,88 EUR	100	FR0012532208	8903S
W	Call	300.000	4.625,00 EUR	17-avril-15	0,69 EUR	100	FR0012532216	8904S
X	Call	300.000	4.645,00 EUR	17-avril-15	0,50 EUR	100	FR0012532224	8905S
Y	Put	300.000	4.685,00 EUR	17-avril-15	0,27 EUR	100	FR0012532232	8906S
Z	Call	300.000	4.500,00 EUR	19-juin-15	1,58 EUR	100	FR0012532240	8907S
AA	Call	300.000	4.520,00 EUR	19-juin-15	1,42 EUR	100	FR0012532257	8908S
AB	Call	300.000	4.540,00 EUR	19-juin-15	1,26 EUR	100	FR0012532265	8909S
AC	Call	300.000	4.560,00 EUR	19-juin-15	1,10 EUR	100	FR0012532273	8910S
AD	Call	300.000	4.580,00 EUR	19-juin-15	0,94 EUR	100	FR0012532281	8911S
AE	Call	300.000	4.600,00 EUR	19-juin-15	0,78 EUR	100	FR0012532299	8912S
AF	Call	300.000	4.620,00 EUR	19-juin-15	0,62 EUR	100	FR0012532307	8913S
AG	Call	300.000	4.640,00 EUR	19-juin-15	0,46 EUR	100	FR0012532315	8914S
AH	Call	300.000	4.660,00 EUR	19-juin-15	0,31 EUR	100	FR0012532323	8915S
AI	Put	300.000	4.680,00 EUR	19-juin-15	0,24 EUR	100	FR0012532331	8916S
AJ	Put	300.000	4.700,00 EUR	19-juin-15	0,46 EUR	100	FR0012532349	8917S

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l’Indice et sa volatilité sur le site internet du Promoteur de l’Indice et sur des serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters.

***Indice DAX®* (code *ISIN DE0008469008*)**	
- **Promoteur de l'Indice**	Deutsche Bôrse A.G.
- Agent de Calcul de l'Indice	Deutsche Bôrse A.G.
- **Prix de Référence**	Le cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation ou (ii) le cours de compensation officiel du Contrat à Terme sur l'Indice si la date d'échéance du Contrat à Terme sur l'Indice coïncide avec la Date d'Evaluation, sous réserve des dispositions prévues dans les Modalités des Turbos à Echéance Fermée.
- **Taux de Conversion**	Sans objet

Tranche	Type de Turbos	Nombre de Turbos	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Parité	code ISIN	code mnémonique
A	Call	300.000	9 500,00 EUR	20-mars-15	14,00 EUR	100	FR0012532356	8918S
B	Call	300.000	9 700,00 EUR	20-mars-15	12,01 EUR	100	FR0012532364	8919S
C	Call	300.000	9 900,00 EUR	20-mars-15	10,02 EUR	100	FR0012532372	8920S
D	Call	300.000	10 100,00 EUR	20-mars-15	8,04 EUR	100	FR0012532380	8921S
E	Call	300.000	10 300,00 EUR	20-mars-15	6,06 EUR	100	FR0012532398	8922S
F	Call	300.000	10 500,00 EUR	20-mars-15	4,09 EUR	100	FR0012532406	8923S
G	Call	300.000	10 700,00 EUR	20-mars-15	2,12 EUR	100	FR0012532414	8924S
H	Put	300.000	10 900,00 EUR	20-mars-15	0,33 EUR	100	FR0012532422	8925S
I	Put	300.000	11 200,00 EUR	20-mars-15	3,27 EUR	100	FR0012532430	8926S
J	Put	300.000	11 400,00 EUR	20-mars-15	5,22 EUR	100	FR0012532448	8927S
K	Put	300.000	11 600,00 EUR	20-mars-15	7,18 EUR	100	FR0012532455	8928S
L	Call	300.000	9 600,00 EUR	19-juin-15	13,15 EUR	100	FR0012532463	8929S
M	Call	300.000	9 800,00 EUR	19-juin-15	11,15 EUR	100	FR0012532471	8930S
N	Call	300.000	10 000,00 EUR	19-juin-15	9,16 EUR	100	FR0012532489	8931S
O	Call	300.000	10 200,00 EUR	19-juin-15	7,16 EUR	100	FR0012532497	8932S
P	Call	300.000	10 400,00 EUR	19-juin-15	5,16 EUR	100	FR0012532505	8933S
Q	Call	300.000	10 600,00 EUR	19-juin-15	3,17 EUR	100	FR0012532513	8934S
R	Call	300.000	10 800,00 EUR	19-juin-15	1,16 EUR	100	FR0012532521	8935S
S	Put	300.000	11 100,00 EUR	19-juin-15	2,29 EUR	100	FR0012532539	8936S
T	Put	300.000	11 300,00 EUR	19-juin-15	4,25 EUR	100	FR0012532547	8937S
U	Put	300.000	11 500,00 EUR	19-juin-15	6,20 EUR	100	FR0012532554	8938S

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Indice et sa volatilité sur le site internet du Promoteur de l'Indice et sur des serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters.

Indice EURO STOXX 50 ® (code ISIN EU0009658145)	
- **Promoteur de l'Indice**	STOXX Limited
- Agent de Calcul de l'Indice	STOXX Limited
- **Prix de Référence**	Le cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation ou (ii) le cours de compensation officiel du Contrat à Terme sur l'Indice si la date d'échéance du Contrat à Terme sur l'Indice coïncide avec la Date d'Evaluation, sous réserve des dispositions prévues dans les Modalités des Turbos à Echéance Fermée.
- **Taux de Conversion**	Sans objet

Tranche	Type de Turbos	Nombre de Turbos	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Parité	code ISIN	code mnémonique
A	Call	300.000	3 150,00 EUR	20-mars-15	2,72 EUR	100	FR0012532562	8939S
B	Call	300.000	3 250,00 EUR	20-mars-15	1,74 EUR	100	FR0012532570	8940S
C	Call	300.000	3 350,00 EUR	20-mars-15	0,76 EUR	100	FR0012532588	8941S
D	Put	300.000	3 450,00 EUR	20-mars-15	0,50 EUR	100	FR0012532596	8942S
E	Put	300.000	3 550,00 EUR	20-mars-15	1,46 EUR	100	FR0012532604	8943S
F	Put	300.000	3 650,00 EUR	20-mars-15	2,43 EUR	100	FR0012532612	8944S
G	Call	300.000	3 100,00 EUR	19-juin-15	2,77 EUR	100	FR0012532620	8945S
H	Call	300.000	3 200,00 EUR	19-juin-15	1,89 EUR	100	FR0012532638	8946S
I	Call	300.000	3 300,00 EUR	19-juin-15	1,04 EUR	100	FR0012532646	8947S
J	Put	300.000	3 440,00 EUR	19-juin-15	0,46 EUR	100	FR0012532653	8948S
K	Put	300.000	3 500,00 EUR	19-juin-15	1,14 EUR	100	FR0012532661	8949S
L	Put	300.000	3 600,00 EUR	19-juin-15	2,29 EUR	100	FR0012532679	8950S
M	Put	300.000	3 700,00 EUR	19-juin-15	3,43 EUR	100	FR0012532687	8951S

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Indice et sa volatilité sur le site internet du Promoteur de l'Indice et sur des serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters.

Forme des Turbos	Turbos à Echéance Fermée Dématérialisés. La propriété des Turbos à Echéance Fermée Dématérialisés sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L 211-4 et suivants du Code monétaire et financier.
Devise de Règlement	EUR
Droit applicable	Droit Français
Modalités d'assimilation	Sans objet
Nombre minimum de Turbos négociables	Un Turbo par tranche (ou, au-delà de ce minimum, négociation par multiple entier de un Turbo par tranche)
Radiation	La radiation interviendra à l'ouverture du marché à la Date de Maturité des Turbos, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités de marché compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur ne pourra en aucun cas être engagée. Dans le cas de la survenance d'un Déclenchement Automatique d'Echéance, Euronext Paris suspendra la négociation des Turbos dans les plus brefs délais et procèdera ensuite à leur radiation.
Site Internet et coordonnées de Société Générale pour toutes communications administratives relatives aux Turbos à Echéance Fermée :	www.sgbourse.fr Société Générale N° Vert 0800 30 20 20

INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des commissions versées aux Agents Placeurs, le cas échéant, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Turbos n'y a d'intérêt significatif.

CAS DE PERTURBATION DE MARCHE

Les événements décrits à la Modalité 12 des Modalités des Turbos à Echéance Fermée.

RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Le produit net de l'émission des Turbos sera destiné au financement général des investissements du Groupe, y compris la réalisation de bénéfice.

OFFRE NON-EXEMPTÉE

Sans objet

Extrait de la licence de l'indice CAC40®:
Euronext Group N.V. ou ses filiales détiennent tous les droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Group N.V. ou ses filiales ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Group N.V. ou ses filiales ne sont pas responsables en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre.
« CAC 40® » et « CAC ® » sont des marques déposées par Euronext Group N.V ou ses filiales.

Extrait de la licence DAX® :
DAX® est une marque déposée de Deutsche Börse AG.

Extrait de la licence DAX30® :

"DAX30®" et "DAX®" sont des marques déposées de Deutsche Börse AG ("le détenteur de licence"). Ces instruments financiers ne sont ni sponsorisés, ni promus, ni vendus ou soutenus de toute autre manière par Deutsche Börse AG. La publication des indices ne constitue pas une recommandation du détenteur de licence pour un placement capital et ne comprend d'une quelconque manière une assurance ou une opinion de la part du détenteur de la licence, concernant l'attractivité d'un investissement en pareils produits.

Extrait de la licence de l'indice « Euro Stoxx 50® » :
STOXX et ses concédants n'ont pas d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice EURO STOXX 50 ® et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec le Turbo.

STOXX et ses concédants**:**
• ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les Turbos qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir.
• ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne le Turbo ou quelque autre titre que ce soit.
• n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des Turbos, et ne prennent aucune décision à ce sujet.
• n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Turbo.
• ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du Turbo ou de ses détenteurs pour déterminer, composer ou calculer l'indice EURO STOXX 50 ®.

STOXX et ses concédants déclinent toute responsabilité relative au produit. Plus particulièrement, STOXX et ses concédants ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant:

• Les résultats devant être obtenus par le produit, le détenteur du produit ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice EURO STOXX 50 ® et des données incluses dans EURO STOXX 50 ®;
• L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice EURO STOXX 50 ® et des données qu'il contient;
• La négociabilité de l'indice EURO STOXX 50 ® et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière;
• STOXX et ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice EURO STOXX 50 ® ou les données qu'il contient;
• En aucun cas, STOXX ou ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirects même si STOXX et ses concédants ont été avertis de l'existence de tels risques.

Le contrat de licence entre Société Générale et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs du Turbo ou de tiers.

RESUME SPECIFIQUE A L'EMISSION

Section A - INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS		
A.1	*Avertissements*	Le présent résumé doit être lu comme une introduction au prospectus de base en date du 8 août 2014 (le "**Prospectus de Base**") approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "**CSSF**") relatif au programme d'émission de Bons d'Option et de Bons d'Option Turbo (le "**Programme**"). Toute décision d'investir dans les Bons d'Option Turbo émis dans le cadre du Programme doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base, y compris tous les documents incorporés par référence, tout supplément y afférent pouvant être publié le cas échéant et les conditions définitives relatives à la tranche concernée des Bons d'Option Turbo (les "**Conditions Définitives**"). Lorsqu'une action concernant l'information contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal d'un Etat membre (un "**Etat Membre**") de l'Espace Economique Européen (l'"**EEE**"), l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats Membres de l'EEE où l'action est intentée, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire. Aucune action en responsabilité civile ne pourra être intentée dans un Etat Membre de l'EEE à l'encontre de quiconque sur la seule base du présent résumé, y compris sa traduction, sauf si son contenu est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux informations contenues dans les autres parties du Prospectus de Base (y compris les documents incorporés par référence y afférent), ou s'il ne fournit pas, lorsque lu conjointement avec les autres parties du Prospectus de Base (y compris les documents incorporés par référence y afférent), les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Bons d'Option Turbo.
A.2	*Consentement de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base*	Sans objet. Il n'y aura pas d'offre non-exemptée de Turbos à Echéance Fermée.

Section B — Emetteur		
B.1	*Raison sociale et nom commercial de l'Emetteur*	Société Générale
B.2	*Siège social et forme juridique de l'Emetteur, législation régissant ses activités ainsi que son pays d'enregistrement*	Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France. Forme juridique : société anonyme Législation régissant ses activités : droit Français Pays d'enregistrement : France
B.4b	*Tendance connue ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité*	La zone euro et, en particulier, la France se dirigent progressivement vers la reprise. En outre, le climat économique aux Etats-Unis en amélioration reste tributaire de la façon dont le pays va sortir de ses politiques monétaires quantitatives et fiscales. Dans les pays émergents, les marchés font face à une augmentation de fuite des capitaux. Les développements actuels pourraient peser sur la croissance des pays en développement, mais pas jusqu'à provoquer une crise financière systémique comparable à celles observées dans les années 1990. Plusieurs règlementations portant sur les opérations relatives aux activités de marchés continuent à être mises en place en Europe et aux Etats-Unis. De nouveaux développements fondamentaux dans la banque de détail sont également attendus. Dans un environnement macro-économique restreint, l'objectif majeur des discussions de place est de produire un modèle de croissance durable pour le secteur financier qui maintienne la capacité des banques à financer l'économie dans un contexte de politiques budgétaires restrictives. Cependant, il est clair que l'accumulation de nouvelles contraintes règlementaires, aggravée par de potentiels biais concurrentiels entre les pays, pèsera de façon significative sur la rentabilité de certaines activités. Elles pourraient ainsi influencer le modèle de développement de certains acteurs du secteur bancaire. Société Générale continue d'adapter la structure de ses branches d'activité et s'est engagée dans la seconde étape de son plan de transformation pour reconcentrer sa structure sur les trois piliers d'excellence : • La Banque de Détail en France • La Banque de Détail Internationale et les Services Financiers (IBFS) ; et • La Banque Monde et les Solutions pour les Investisseurs (GBIS).
B.5	*Description du groupe de l'Emetteur et de la place qu'il y occupe*	Le groupe Société Générale comprend Société Générale et ses filiales consolidées (ensemble le "**Groupe**"). L'Emetteur est la société mère du Groupe.
B.9	*Montant de la prévision ou de l'estimation du bénéfice*	Sans objet. L'Emetteur ne fait pas de prévision ou d'estimation de bénéfice.
B.10	*Nature des éventuelles réserves sur les informations historiques contenues dans le rapport d'audit*	Sans objet. Le rapport des commissaires aux comptes de l'Emetteur ne contient pas de réserves.

Section B — Emetteur		
B.12	*Informations financières historiques clés de l'Emetteur*	

	9 mois 2014 (Non-audités)	Semestre 1 – 2014 (Non-audités)	Fin 2013	9 mois 2013 (Non-audités)	Semestre 1 – 2013 (Non-audités)	Fin 2012 (*)
Résultats *(en millions d'euros)*						
Produit net bancaire	17 438	11 569	22 433(**)	16 737	11 101(**)	23 110
Résultat d'exploitation	3 624	2 378	2 336(**)	1 778	1 405(**)	2 757
Résultat net	2 408	1 504	2 394(**)	2 162	1 532(**)	1 224
Résultat net part du Groupe	2 181	1 345	2 044(**)	1 853	1 319(**)	790
Banque de détail en France	*6 158*	*659*	*1 196(**)*	*6 276*	*597(**)*	*1 291*
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	*5 607*	*34*	*983(**)*	*5 772*	*498(**)*	*617*
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	*6 537*	*1 066*	*1 206(**)*	*6 435*	*1 024(**)*	*761*
Hors pôles	*(864)*	*(414)*	*(1 341)(**)*	*(1 745)*	*(800)(**)*	*(1 879)*
Coût net du risque	*(2 061)*	*(1.419)*	*(4 050)*	*(3 005)*	*(1.912)(**)*	*(3 935)*
Coefficient d'exploitation	*67%*	*66%*	*67%*	*65%*	*66%*	*67%*
ROE après impôt	*5,9%*	*5,5%*	*4.4%*	*5,2%*	*5,6%*	*1,2%*
Ratio Tier 1	*13% (CRR/ CRD4)*	12,5% *(CRR/CRD4)*	*11,8% (CRR/CRD4)*	*13,5% (Bâle 2.5)*	10,6% *(Bâle 2.5)*	*12,5% (Bâle 2.5)*
Activité *(en milliards d'euros)*						
Total Actif/Passif	1 291,7	1 322,6	1 214,2(**)	1 254,4	1 254,1	1 250,9
Prêts et créances sur la clientèle	348	336,2	332,7(**)	337,8	341,2	350,2
Dettes envers la clientèle	340	341,8	334,2(**)	350,4	350,0	337,2
Capitaux propres *(en milliards d'euros)*						
Sous-total Capitaux propres part du Groupe	55	53,3	50,9(**)	50,9	49,4	49,3
Total Capitaux propres	57,7	56,0	54,0(**)	54,9	53,3	53,6
Flux de trésorerie (*en milliards d'euros*)						
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	NC	NC	(1,0)(**)	NC	NC	23,7

(*) Les éléments relatifs aux résultats de l'année 2012 ont été retraités en raison de l'entrée en application de la norme IAS 19 (International Accounting Standard) : le changement de méthode comptable implique un réajustement des données de l'année précédente.
(**) Données relatives à 2013 ajustées à la suite de l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 de façon rétrospective au 01/01/2014.

Il n'y a pas eu de détérioration significative affectant les perspectives de Société Générale depuis le 31 décembre 2013.

Sans objet. Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Société Générale depuis le 30 septembre 2014.

Section B — Emetteur		
B.13	*Evènement récent propre à l'Emetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité*	Sans objet. Il n'y a pas d'évènement récent que Société Générale considère comme significatif pour l'évaluation de sa solvabilité depuis la publication de la troisième actualisation du document de référence le 6 novembre 2014.
B.14	*Dépendance de l'Emetteur à l'égard d'autres entités du groupe*	Société Générale est la société mère du Groupe. Toutefois, elle exerce des activités propres et n'agit pas seulement comme une société mère vis-à-vis de ses filiales.
B.15	*Principales activités de l'Emetteur*	Le Groupe offre une large gamme de services de conseils et de solutions financières personnalisées à ses clients personnes physiques, aux sociétés de taille importante et aux investisseurs institutionnels. Le Groupe s'appuie sur trois activités principales complémentaires : • la banque de détail en France ; • la banque de détail à l'étranger, services financiers et assurances *;* • activités bancaires d'investissement, banque privée, gestion d'actifs et services financiers.
B.16	*Dans la mesure où ces informations sont connues de l'Emetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui, et la nature de ce contrôle*	Sans objet A sa connaissance, l'Emetteur n'est pas détenu ou contrôlé (au sens du droit Français), directement ou indirectement, par une autre entité.

Section C — Valeurs mobilières		
C.1	*Nature et catégorie des valeurs mobilières offertes et/ou admises à la négociation et numéro d'identification*	L'Emetteur émet des turbos à échéance fermée (les "**Turbos à Echéance Fermée**") soumis au droit Français. Les Turbos à Echéance Fermée bénéficient d'une option d'achat ("**Call**") et de vente ("**Put**") (les "**Turbos Call et Put**"). ***Numéro d'Identification*** Le numéro d'identification international (*international security identification number*) des Turbos à Echéance Fermée est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.
C.2	*Devise de l'émission*	Les Turbos seront émis en Euros.
C.5	*Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières*	Sans objet. Il n'y a pas de restriction à la libre négociabilité des Turbos à Echéance Fermée (sous réserve de l'application de restrictions d'achat et de vente qui peuvent s'appliquer dans certains pays).
C.8	*Droits attachés aux valeurs mobilières, y compris leur rang et toute restriction qui leur est applicable*	***Rang*** Les engagements découlant des Turbos à Echéance Fermée constituent des engagements directs, inconditionnels, non-subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant au même de rang entre eux et (sous réserve des dispositions impératives du droit applicable) au même rang que tous les autres engagements présents ou futurs non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur. ***Prix d'émission*** Le prix d'émission des Turbos à Echéance Fermée est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe. ***Droit applicable*** Les Turbos à Echéance Fermée et tous engagements non-contractuels résultant ou en relation avec les Turbos à Echéance Fermée seront régis, par le droit Français.
C.11	*Si les valeurs mobilières offertes font ou feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation, en vue de leur distribution sur un marché réglementé ou sur des marchés équivalents avec l'indication des marchés en question*	Une demande a été faite pour l'admission des Turbos à Echéance Fermée aux négociations sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris.
C.15	*Manière dont la valeur de l'investissement est influencée par celle du ou des instrument(s) sous-jacent(s)*	Le prix d'émission, puis le prix de chaque Turbo à Echéance Fermée pendant sa durée de vie dépend des éléments suivants : la différence entre la valeur du sous-jacent et le prix d'exercice, la maturité, les taux d'intérêt, les dividendes, et, dans le cas où le sous-jacent est dans une devise étrangère, le taux de change entre cette devise et la devise de règlement. Le prix de chaque Turbo à Echéance Fermée intègre une prime de risque qui dépend principalement de l'écart entre le cours du sous-jacent et le prix d'exercice, et de la volatilité des cours du sous-jacent. L'influence des facteurs ci-avant, toutes choses étant égales par ailleurs, se fera en fonction des caractéristiques de chaque Turbo, et donc en fonction de ses propres facteurs de sensibilité.

Section C — Valeurs mobilières		
C.16	*Date de maturité ou d'échéance des instruments dérivés – date d'exercice ou de la date finale de référence*	La Date de Maturité des Turbos à Echéance Fermée est pour chaque tranche celle indiquée dans le tableau en annexe.
C.17	*Procédure de règlement des instruments dérivés*	Le règlement se fera en espèces.
C.18	*Modalités relatives au produit des instruments dérivés*	un Turbo Call donne le droit de percevoir à la date de règlement un montant dans la devise de règlement, ou converti dans la devise de règlement en appliquant le taux de conversion, égal à la différence positive, ajustée de la parité, entre le cours du sous-jacent et le prix d'exercice ; un Turbo Put entre le prix d'exercice et le cours du sous-jacent. Chaque Turbo a un prix d'exercice. Si à tout moment, entre la date de lancement (incluse) et la date d'évaluation (incluse), le cours du sous-jacent est égal ou inférieur (Turbos Call) ou est égal ou supérieur (Turbos Put) à ce prix d'exercice, le Turbo est automatiquement désactivé. Dans ce cas, les investisseurs ne perçoivent aucun montant. Les investisseurs s'exposent à un risque de perte totale du montant investi.
C.19	*Prix d'exercice ou prix de référence final du sous-jacent*	Le Prix d'Exercice des Turbos est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.
C.20	*Type de sous-jacent utilisé et informations à son sujet*	L'actif sous-jacent des Turbos à Echéance Fermée est un Indice. Informations sur le sous-jacent, dont les performances passées et futures du sous-jacent concerné et sa volatilité, peuvent être obtenues sur le site internet du Promoteur de l'Indice et sur les serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters. Nom de l'Indice : pour chaque tranche, celui indiqué dans le tableau en annexe.

Section D — Risques		
D.2	*Informations clés sur les principaux risques propres à l'Emetteur*	• Société Générale est exposé à des risques inhérents à ses principales activités : risques de crédit, risques de marché, informations financières spécifiques, risques structurels de taux et de change, risques de liquidité, risques opérationnels, risques de non conformité et de réputation, risques juridiques, risques environnementaux, autres risques et ratios réglementaires. • la notation de crédit de Société Générale est une évaluation de sa capacité à faire face à ses obligations de paiement y compris celles résultant des Bons d'Option Turbo. En conséquence, une baisse réelle ou anticipée dans la notation de crédit de Société Générale peut influencer la valeur de marché des Bons d'Option Turbo. • les Bons d'Option Turbo constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur venant au même rang que tous les autres engagements, présents ou futurs, non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur. • l'Emetteur fournit une gamme complète de produits des marchés de capitaux et de services de conseil dans le monde entier, y compris l'émission de Bons d'Option Turbo dont les intérêts et/ou le principal sont liés à la performance d'actifs sous-jacents. L'Emetteur et l'une quelconque de ses filiales ou sociétés liées peuvent, en relation avec ses autres activités commerciales, posséder ou acquérir des informations importantes sur lesdits actifs sous-jacents. • dans le cadre normal de ses activités, et qu'il se livre ou non à des activités de teneur de marché secondaire, l'Emetteur, et/ou ses sociétés liées peut effectuer des transactions pour son compte propre ou pour le compte de ses clients, et détenir des positions acheteuses ou vendeuses sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes. En outre, l'Emetteur et/ou ses sociétés liées peut, en relation avec l'offre des Bons d'Option Turbo, conclure une ou plusieurs opérations de couverture portant sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes. En relation avec ces activités de couverture ou de tenue du marché, ou en relation avec des opérations de négociation pour compte propre ou pour compte d'autrui réalisées par l'Emetteur et/ou le Groupe, l'Emetteur et/ou ses sociétés liées peut réaliser des transactions sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes, qui peuvent affecter le cours de marché, la liquidité ou la valeur des actifs de référence et, par voie de conséquence, des Bons d'Option Turbo, et qui pourraient être jugées préjudiciables aux intérêts des Porteurs concernés.
D.6	*Informations clés sur les principaux risques propres aux valeurs mobilières et avertissement informant les investisseurs qu'ils pourraient perdre tout ou partie, selon le cas, de la valeur de leur investissement*	L'attention des investisseurs est portée sur le fait que les Turbos à Echéance Fermée sont des instruments financiers complexes conçus pour des investisseurs accoutumés à ce type d'instruments. En complément des risques pouvant affecter la capacité de l'Emetteur à satisfaire ses obligations au titre des Turbos à Echéance Fermée, de par leur nature, les Turbos à Echéance Fermée sont susceptibles de connaître des variations de valeur importantes pouvant, dans certaines circonstances, aboutir à la perte de la totalité du prix d'achat desdits Turbos à Echéance Fermée. Les principaux facteurs de risques relatifs aux Turbos à Echéance Fermée sont les suivants : **a) Facteurs de risques généraux** • Evaluation du caractère approprié de l'investissement :

Section D — Risques		
		les Bons d'Option Turbo sont des instruments financiers complexes qui ne peuvent pas être adaptés à tous les investisseurs. Chaque investisseur potentiel ne doit prendre de décision d'investir dans les Bons d'Option Turbo qu'après avoir évalué le caractère approprié d'un tel investissement au regard de sa situation personnelle. • Le risque de retenue à la source de la loi américaine Foreign Account Tax Compliance Act ("**FATCA**") : il est possible que FATCA impose une retenue à la source de 30 % à certains établissements financiers non-américains n'ayant pas conclu et ne se conformant pas à un accord conclu avec les services fiscaux américains. • Législation affectant les paiements des équivalents de dividendes : le paiement d'un « équivalent de dividende », dividende provenant de sources situées aux Etats-Unis, peut être assujetti à une retenue à la source – sauf à être limité par une convention fiscale en vigueur. • La loi de réforme de Wall Street et de protection des consommateurs Dodd-Frank : cette réglementation relative aux marchés de produits dérivés à terme et de gré à gré peut avoir pour corollaire une augmentation des coûts sur ces marchés, une réduction de la liquidité, affecter la structure des marchés et nuire au rendement et à la valeur des Bons d'Option Turbo, en imposant à plus ou moins long terme des contraintes additionnelles. • Changement de loi : aucune assurance ne peut être donnée au porteur sur l'impact d'une évolution du cadre législatif, réglementaire ou des pratiques administratives postérieure au Prospectus de Base. • Légalité de l'acquisition : Aucun de l'Emetteur et de l'Agent Placeur, ou de leurs sociétés liées respectives, n'a ou n'assume la responsabilité de la légalité de l'acquisition des Bons d'Option Turbo par un investisseur potentiel, que ce soit en vertu des lois en vigueur dans la juridiction où ils sont enregistrés ou celle où ils exercent leurs activités (si différente), ou du respect par l'investisseur potentiel de toute loi, réglementation ou règle édictée par un régulateur qui lui serait applicable. • Fiscalité : dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant des Bons d'Option Turbo. • Directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne : cette Directive a été modifiée par la Directive du 24 mars 2014 qui élargit les cas de retenue à la source et inclut de nouveaux types de revenus d'épargne et produits qui génèrent des intérêts ou des revenus équivalents. • Considérations d'ordre juridique qui peuvent restreindre la possibilité de certains investissements : les activités d'investissement de certains investisseurs sont soumises à des lois et règlements spécifiques ou en cours d'examen par certaines autorités qui peuvent restreindre l'achat, le nantissement des Bons d'Option Turbo. **b) Facteurs de risques liés à la structure des Bons d'Option Turbo** • Risque lié à l'effet de levier : les Bons d'Option Turbo sont susceptibles de connaître des

Section D — Risques		
		variations importantes par rapport à celui du sous-jacent pouvant aboutir dans certains cas à la perte de la totalité du prix d'achat. • Facteurs de risques liés à l'utilisation des Bons d'Option Turbo à titre de couverture : Certains événements relatifs au sous-jacent ou des perturbations de marché peuvent avoir un impact sur l'émission, l'exercice des Bons d'Option Turbo et sur le montant dû au porteur. • Absence de droits sur le sous-jacent : aucun droit n'est accordé aux porteurs à l'égard du sponsor de l'indice lié aux Bons d'Option Turbo. **c) Facteurs de risques liés à l'exercice des Bons d'Option Turbo:** • Décalage potentiel après l'exercice des Bons d'Option Turbo : il y a potentiellement un décalage après l'exercice des Bons d'Option Turbo avec un risque d'évolution du montant dû au porteur pendant cette période. • Facteurs de risques affectant la valeur des Bons d'Option Turbo : certains événements relatifs au sous-jacent ou des perturbations de marché peuvent avoir un impact sur l'émission, l'exercice des Bons d'Option Turbo et sur le montant dû au porteur. **d) Facteurs de risques liés à l'évaluation des Bons d'Option Turbo :** Le modèle d'évaluation fait dépendre le prix des Bons d'Option Turbo de la différence entre la valeur du sous-jacent et le prix d'exercice, de la maturité, de la valeur du sous-jacent, des taux d'intérêt, des dividendes estimés et du niveau de volatilité. Selon la sensibilité de chaque facteur, le prix d'émission variera dans un sens comme dans l'autre. **e) Facteurs de risques relatifs aux actifs sous-jacents :** • Risques relatifs aux Turbos à Echéance Fermée sur Indice : ces risques recouvrent l'impossibilité de prévoir l'évolution de l'indice, notamment du fait de l'apparition d'événements économiques, financiers et politiques ou de la politique du promoteur de l'indice. **f) Facteurs de risques supplémentaires relatifs aux Bons d'Option Turbo :** • Risques relatifs à la désactivation des Bons d'Option Turbo : en cas de variation brutale du cours du sous-jacent et de franchissement du prix d'exercice à l'ouverture du marché, le Porteur ne sera pas en mesure de revendre ses Bons d'Option Turbo avant la constatation de la désactivation. • Risque de perte suite à la désactivation des Bons d'Option Turbo : lorsque le cours du sous-jacent atteint le prix d'exercice, la désactivation du Bon d'Option Turbo entraîne la perte totale du montant investi. • Risques additionnels relatifs à la désactivation des Bons d'Option Turbo : les Bons d'Option Turbo dont le sous jacent n'est pas négocié sur Euronext Paris peuvent atteindre le seuil de sécurité en dehors des heures de bourse.

Section E — Offre		
E.2b	*Raisons de l'offre et de l'utilisation prévues du produit*	Le produit net de l'émission des Turbos à Echéance Fermée sera destiné au financement général des investissements du Groupe, y compris la réalisation de bénéfice.
E.3	*Modalité de l'offre*	Sans objet. Les Turbos à Echéance Fermée ne seront pas offerts au public.
E.4	*Intérêt pouvant influer sensiblement sur l'émission/l'offre, y compris les intérêts conflictuels*	Sans objet. A la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'émission des Turbos à Echéance Fermée n'a d'intérêt matériel à cette émission.
E.7	*Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'offreur*	Sans objet. Il n'y a pas de frais facturés par l'Emetteur à l'investisseur.

Annexe

Indice CAC 40® (code ISIN FR0003500008)				
Tranche	**Prix d'émission**	**Date de Maturité**	**Prix d'Exercice**	**code ISIN**
A	0,97 EUR	20-février-15	4.595,00 EUR	FR0012531994
B	0,78 EUR	20-février-15	4.615,00 EUR	FR0012532000
C	0,59 EUR	20-février-15	4.635,00 EUR	FR0012532018
D	0,40 EUR	20-février-15	4.655,00 EUR	FR0012532026
E	0,35 EUR	20-février-15	4.695,00 EUR	FR0012532034
F	2,01 EUR	20-mars-15	4.490,00 EUR	FR0012532042
G	1,82 EUR	20-mars-15	4.510,00 EUR	FR0012532059
H	1,62 EUR	20-mars-15	4.530,00 EUR	FR0012532067
I	1,43 EUR	20-mars-15	4.550,00 EUR	FR0012532075
J	1,33 EUR	20-mars-15	4.560,00 EUR	FR0012532083
K	1,04 EUR	20-mars-15	4.590,00 EUR	FR0012532091
L	0,85 EUR	20-mars-15	4.610,00 EUR	FR0012532109
M	0,66 EUR	20-mars-15	4.630,00 EUR	FR0012532117
N	0,46 EUR	20-mars-15	4.650,00 EUR	FR0012532125
O	0,31 EUR	20-mars-15	4.690,00 EUR	FR0012532133
P	2,03 EUR	17-avril-15	4.485,00 EUR	FR0012532141
Q	1,84 EUR	17-avril-15	4.505,00 EUR	FR0012532158
R	1,64 EUR	17-avril-15	4.525,00 EUR	FR0012532166
S	1,45 EUR	17-avril-15	4.545,00 EUR	FR0012532174
T	1,26 EUR	17-avril-15	4.565,00 EUR	FR0012532182
U	1,07 EUR	17-avril-15	4.585,00 EUR	FR0012532190
V	0,88 EUR	17-avril-15	4.605,00 EUR	FR0012532208
W	0,69 EUR	17-avril-15	4.625,00 EUR	FR0012532216
X	0,50 EUR	17-avril-15	4.645,00 EUR	FR0012532224
Y	0,27 EUR	17-avril-15	4.685,00 EUR	FR0012532232
Z	1,58 EUR	19-juin-15	4.500,00 EUR	FR0012532240
AA	1,42 EUR	19-juin-15	4.520,00 EUR	FR0012532257
AB	1,26 EUR	19-juin-15	4.540,00 EUR	FR0012532265
AC	1,10 EUR	19-juin-15	4.560,00 EUR	FR0012532273
AD	0,94 EUR	19-juin-15	4.580,00 EUR	FR0012532281
AE	0,78 EUR	19-juin-15	4.600,00 EUR	FR0012532299
AF	0,62 EUR	19-juin-15	4.620,00 EUR	FR0012532307
AG	0,46 EUR	19-juin-15	4.640,00 EUR	FR0012532315
AH	0,31 EUR	19-juin-15	4.660,00 EUR	FR0012532323
AI	0,24 EUR	19-juin-15	4.680,00 EUR	FR0012532331
AJ	0,46 EUR	19-juin-15	4.700,00 EUR	FR0012532349

Indice DAX® (code ISIN DE0008469008)				
Tranche	**Prix d'émission**	**Date de Maturité**	**Prix d'Exercice**	**code ISIN**
A	14,00 EUR	20-mars-15	9 500,00 EUR	FR0012532356
B	12,01 EUR	20-mars-15	9 700,00 EUR	FR0012532364
C	10,02 EUR	20-mars-15	9 900,00 EUR	FR0012532372
D	8,04 EUR	20-mars-15	10 100,00 EUR	FR0012532380
E	6,06 EUR	20-mars-15	10 300,00 EUR	FR0012532398
F	4,09 EUR	20-mars-15	10 500,00 EUR	FR0012532406
G	2,12 EUR	20-mars-15	10 700,00 EUR	FR0012532414
H	0,33 EUR	20-mars-15	10 900,00 EUR	FR0012532422
I	3,27 EUR	20-mars-15	11 200,00 EUR	FR0012532430
J	5,22 EUR	20-mars-15	11 400,00 EUR	FR0012532448
K	7,18 EUR	20-mars-15	11 600,00 EUR	FR0012532455
L	13,15 EUR	19-juin-15	9 600,00 EUR	FR0012532463
M	11,15 EUR	19-juin-15	9 800,00 EUR	FR0012532471
N	9,16 EUR	19-juin-15	10 000,00 EUR	FR0012532489
O	7,16 EUR	19-juin-15	10 200,00 EUR	FR0012532497
P	5,16 EUR	19-juin-15	10 400,00 EUR	FR0012532505
Q	3,17 EUR	19-juin-15	10 600,00 EUR	FR0012532513
R	1,16 EUR	19-juin-15	10 800,00 EUR	FR0012532521
S	2,29 EUR	19-juin-15	11 100,00 EUR	FR0012532539
T	4,25 EUR	19-juin-15	11 300,00 EUR	FR0012532547
U	6,20 EUR	19-juin-15	11 500,00 EUR	FR0012532554

Indice EURO STOXX 50 ® (code ISIN EU0009658145)				
Tranche	**Prix d'émission**	**Date de Maturité**	**Prix d'Exercice**	**code ISIN**
A	2,72 EUR	20-mars-15	3 150,00 EUR	FR0012532562
B	1,74 EUR	20-mars-15	3 250,00 EUR	FR0012532570
C	0,76 EUR	20-mars-15	3 350,00 EUR	FR0012532588
D	0,50 EUR	20-mars-15	3 450,00 EUR	FR0012532596
E	1,46 EUR	20-mars-15	3 550,00 EUR	FR0012532604
F	2,43 EUR	20-mars-15	3 650,00 EUR	FR0012532612
G	2,77 EUR	19-juin-15	3 100,00 EUR	FR0012532620
H	1,89 EUR	19-juin-15	3 200,00 EUR	FR0012532638
I	1,04 EUR	19-juin-15	3 300,00 EUR	FR0012532646
J	0,46 EUR	19-juin-15	3 440,00 EUR	FR0012532653
K	1,14 EUR	19-juin-15	3 500,00 EUR	FR0012532661
L	2,29 EUR	19-juin-15	3 600,00 EUR	FR0012532679
M	3,43 EUR	19-juin-15	3 700,00 EUR	FR0012532687